

ne pouvait apparamment renverser la tendance bien ancrée en Afrique de se tourner vers les sociétés d'experts-conseil et les entreprises industrielles européennes mieux connues que les nôtres. A cet égard, j'ai fait part à mes hôtes de l'intention du gouvernement canadien de multiplier au besoin ses efforts pour promouvoir les exportations de biens et services dans leurs pays; et j'ai exprimé l'espoir qu'en retour, ils accorderaient toute l'attention voulue aux offres des sociétés canadiennes qui, à l'avenir, se trouveraient en bonne position de concurrence sur les plans technique et financier, ce qui ne saurait manquer de se produire fréquemment.

J'ai mentionné en outre que le gouvernement canadien prendrait en considération les propositions visant à encourager la coopération industrielle qui représenterait un avantage réciproque pour le Canada et les pays de l'Afrique de l'Ouest, pourvu que les gouvernements locaux lui réservent un accueil favorable. A ce sujet, on m'a affirmé que dans la plupart des cas, les investisseurs canadiens étaient certainement les bienvenus, à la condition qu'ils se plient aux lois et aux règlements locaux. J'ai enfin rappelé que le Canada avait mis sur pied un système généralisé de préférences afin de faciliter l'accès au marché canadien des produits provenant des pays en voie de développement.